



Bienvenue en Perche

Mairie de Digny

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de DIGNY

Enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural n° 52

Par arrêté du 19 octobre 2019, le Maire de Digny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'aliénation du chemin rural n° 52 des Plaids aux Farinelles.

A cet effet, Mme CHAILLOU Yvette a été désignée par Mme le Maire de Digny commissaire enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 15 jours, se déroulera à la mairie de Digny du samedi 16 novembre 2019 à 10 h au samedi 30 novembre 2019 à 12 h, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site internet www.digny.fr

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Samedi 16 novembre 2019 de 10 h à 12 h
- Samedi 30 novembre 2019 de 10 h à 12 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur l'aliénation du chemin rural n° 52 pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Digny, 1 place St Germain, 28250 DIGNY ou par mail à « mairie.digny@wanadoo.fr »

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus en mairie à la disposition du public pendant 1 an.

Fait à Digny le 19 octobre 2019

Le Maire
Christelle Lorin

